

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite Question écrite n° 51678

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le Premier ministre sur ses intentions en matière de régime de retraite. Le 21 mars 2000, il a présenté ses orientations destinées à garantir l'avenir des retraites, se prononçant, entre autres, pour une amélioration de la situation des personnes qui partent à la retraite en ayant cotisé plus de 160 trimestres. Aussi, il lui demande de lui faire connaître quel dispositif le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour aider ces personnes qui sont entrées très tôt dans la vie active et qui, bien qu'ayant cotisé plus de 160 trimestres, ont dû attendre l'âge de soixante ans pour prendre leur retraite. De même, il souhaite savoir si ces mesures seront également applicables aux personnes admises à la retraite depuis plusieurs années.

Données clés

Auteur: M. Jacques Le Nay

Circonscription: Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 51678 Rubrique : Retraites : généralités Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5569